



*Association Petite Fleur de Lys*  
410 Chemin du Parriaou 06640 Saint Jeannet

[assopetitefleurdeleys@gmail.com](mailto:assopetitefleurdeleys@gmail.com)



## **VIDE-GRENIERS du - Dimanche 05 Octobre 2025**

***Parc de la Chapelle St Pierre, Allée de la Chapelle - 06670 Colomars / La Manda***



### **Organisation et Règlement**

Horaire d'ouverture au public : 8h/ 17h.

#### Déroulement de cette journée :

Les exposants devront se présenter le jour de la manifestation entre 6h30 et 7h.

Après vérification de l'inscription, les placements se feront par un membre de l'association au fur et à mesure des arrivés. Vous pourrez stationner le temps de décharger votre véhicule **UNIQUEMENT** sur la partie route mais en aucun cas sur les parties en terre.

Les véhicules devront être stationnés ensuite à l'extérieur du lieu de l'évènement.

*En aucun cas, les exposants ne devront déballer leur matériel tant qu'un des membres de l'association ne leur en a donné la consigne et désigné leur emplacement.*

Les participants voulant exposer à côté d'une autre personne, devront arriver en même temps sur le lieu de la manifestation. Sinon, ce ne sera pas possible.

Chaque emplacement de 30€ (12 m<sup>2</sup> environ) sera signalé par des marquages au sol. Entre chaque stand, un espace est prévu pour le passage. Ces marquages devront être respectés.

L'Association ne fait aucun prêt de matériel. A chacun de prévoir ce dont il a besoin (table, siège, bâche au sol, parasol et sac poubelle pour vos déchets et vos invendus). Les stands devront être finis d'installer pour 8h.

L'association disposera d'une buvette / snack.

#### Règlement :

Les inscriptions et le paiement des emplacements devront nous être envoyés (à l'adresse de l'association) et devront nous parvenir pour la fin de la semaine précédant la manifestation.

(1 chèque pour l'emplacement de 30€ + 1 chèque de 30 € de caution. voir ci-dessous).

Pour les inscriptions tardives, les personnes devront impérativement venir déposer leur dossier dans la boîte aux lettres de l'association à Saint Jeannet (adresse dans l'en-tête du courrier).

*Aucune inscription ne sera effective sans la réception par courrier du dossier complet et des paiements.*

Tous les documents à fournir pour le dossier devront être de la même adresse.

Ce règlement intérieur devra nous être retourné (avec le dossier d'inscription) et validé avec la mention « **Lu et approuvé** » et signé (merci de prendre connaissance de son contenu).



*Association Petite Fleur de Lys*  
410 Chemin du Parriaou 06640 Saint Jeannet

[assopetitefleurdelys@gmail.com](mailto:assopetitefleurdelys@gmail.com)



Chaque exposant est prié de laisser son emplacement propre après son départ. Le stock et encombrant non vendu ainsi que les poubelles devront **IMPÉRATIVEMENT** être récupéré sous peine de non restitution de la caution.

Une vérification tout au long de la journée sera effectuée afin d'éviter que rien ne soit jeté au sol. Rien ne devra être laissé sur place. Prudence aux fumeurs car nous serons dans un parc arboré.

Le chèque de caution sera restitué lors du départ de l'exposant sous condition qu'il est laissé son emplacement propre.

Dans le cas contraire, la caution payera la déchetterie et le nettoyage du site.

### Important :

Toute inscription incomplète ou sans les paiements ne sera pas validée.

- Les exposants s'engagent à respecter les horaires et ne pourront partir avant la fin de l'évènement, question de sécurité. Au cas contraire, la caution ne leur sera pas restituée.
- Les véhicules ne pourront se déplacer sur l'espace de la manifestation **QUE** pour le déballage et le remballage, soit le matin entre 6h et 7h et fin de journée à partir de 16h30
- Les exposants souhaitant partir plus tôt, vous ne pourrez rentrer votre véhicule à l'intérieur de la manifestation pour le remballage

Pas de réservation possible pour les emplacements.

### Récapitulatif des documents à fournir pour le dossier :

- **Fiche d'inscription avec immatriculation du véhicule au jour de la manifestation**
  - **La carte nationale d'identité (recto/verso) de la personne exposante**
  - **Un justificatif de domicile (moins de 3 mois) à la même adresse que la fiche d'inscription**
  - **Le règlement intérieur validé « lu et approuvé » et signé**
  - **Un chèque de 30 € par emplacement + réservation snack (si commande)**
  - **Un chèque de 30 € de caution (engagement et propreté). Les chèques à l'ordre de l'association**
- Tous les documents à fournir devront être de la même adresse

**Dès réception du dossier complet, vous recevrez un message de confirmation de votre inscription.**

**Si ce n'est le cas, merci de revenir vers nous pour vérification des pièces manquantes.**

**Pour ce faire, n'oubliez pas de laisser votre numéro de portable et votre mail**

« Lu et approuvé » (à mentionner)  
et signature de l'exposant